

Compte rendu de la séance du 20 novembre 2017

Département des
Pyrénées-Orientales

République Française
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 novembre 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Raymond MARGAIL, Ludovic MONET, Gilles RUIS, Eric TORRES

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Eric MONET

Ordre du jour:

- Information sur la démission d'un conseiller municipal
- Désignation d'un correspondant défense
- Pépinière départementale : demande de plants pour l'embellissement des espaces verts publics
- Motion suite aux évènements en Catalogne
- Demande de prolongation de la DUP du 16-07-2008 pour les travaux relatifs à la RN 116
- Demande de retrait de la commune de Corneilla du Syndicat Intercommunal de Télévision du Conflent
- Communauté de Communes Conflent Canigo : modifications statutaires
- Suppression de postes - Mise à jour du tableau des effectifs
- Détermination du taux de promotion d'avancement de grade
- Demandes de subvention AIT 2017
- Questions diverses :
 - * Compte-rendu de la réunion de travail PLUi du 9 novembre
 - * Immeuble Badie
 - * Fêtes de fin d'année

Délibérations du conseil:

INFORMATION SUR LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique qu'en date du 9 octobre 2017, il a été destinataire de la démission de Mme COFFIN Marie-Line, de son poste de conseillère municipale. Par courrier du 11 octobre 2017, il en a informé M. le Préfet.

Désignation d'un correspondant défense (DE 052 2017)

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Mme Coffin Marie-Line, qui était également désignée « correspondant défense », il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal désigne M. MONET Ludovic, conseiller municipal.

Pépinière Départementale : demande de plants pour l'embellissement des espaces verts publics (DE 053 2017)

Le Conseil Municipal porte son choix sur la liste ci-dessous afin de poursuivre la continuité de la haie existante constituées de 3 espèces différentes par lot de 4, pour le retour de celle-ci contre la clôture de la nouvelle zone du jardin d'enfants à l'Espace des Comtes de Cerdagne et de Conflent, et demande à la pépinière départementale

Essences	Quantité
Troene commun	4
Eleagnus	4
Cotoneaster Lactea	4

Objet: Motion suite aux évènements en Catalogne - DE 054BIS 2017

Au vu des évènements en Catalogne lors du 1^{er} octobre 2017 :

- S'indignent des violences policières contre les électeurs catalans rassemblés pacifiquement pour exercer leur droit de vote ;
- Demandent que ces violences cessent car elles sont indignes d'une démocratie ;
- Déplorent les nombreux blessés et partagent leur peine et celle de leurs familles ;
- Demandent au gouvernement espagnol et au gouvernement catalan d'entamer des négociations pour résoudre cette crise ;
- Demandent au parlement européen d'intervenir en tant que médiateurs auprès des deux parties ;
- Expriment leur solidarité avec les élus et le peuple catalan avec lesquels ils partagent une histoire, une culture et une langue.

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 POUR - 3 ABSTENTIONS)
ADOpte la motion présentée par son Président.

Demande de prolongation de la DUP du 16-07-2008 pour les travaux relatifs à la RN 116 (DE 055 2017)

Le Conseil Municipal DÉCIDE de solliciter la prorogation pour une durée de dix ans de la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'aménagement à 2x2 voies de la RN116 entre Ille-sur-Têt-Ouest et Prades-Est (département des Pyrénées-Orientales) et nécessaires à son classement en route express, et portant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Bouleternère, Rodès, Marquixanes, Eus et Prades, telle que décidée par décret du 16 juillet 2008 ;

Demande de retrait de la commune de Corneilla de Conflent du Syndicat Intercommunal de Télévision du Conflent (DE 056 2017)

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

VU le rapport d'audit du « Syndicat Intercommunal de Télévision du Conflent » communiqué à Monsieur le Maire par Messieurs le Préfet et le Directeur Départemental des Finances Publiques ;

Dans l'objectif conservatoire de protéger les intérêts de la Commune ;

PROPOSE à l'assemblée de se prononcer **POUR** le retrait de la Commune de Corneilla de Conflent dudit syndicat.
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE le **RETRAIT** de la Commune de **CORNEILLA DE CONFLENT** du « **Syndicat Intercommunal de Télévision du Conflent** »,

Modification des statuts de la Communauté de Communes Conflent Canigo - Loi NOTRe (DE 057 2017)

Vu la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó, dans sa séance du 6 octobre 2017, relative à la modification de ses statuts conformément à l'article L5214-16 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 dite Loi NOTRe, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Conflent Canigó comme suit :

- Dans le groupe des **COMPETENCES OBLIGATOIRES**, il est inséré l'article suivant :
5.5.5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement
- Dans le groupe des **COMPETENCES OPTIONNELLES**, il est inséré l'article suivant :
6.6.6 Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Dans le groupe des **COMPETENCES FACULTATIVES**, il est inséré l'article suivant :
4.4.4 L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Suppression de postes - Mise à jour du tableau des effectifs (DE 058 2017)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire propose les suppressions des postes suivants :

POSTES	Motifs de la suppression
Postes titulaires	
Agent de maîtrise	Avancement de grade au 01/09/2017
Adjoint technique	Avancement de grade au 01/09/2017
Postes contractuels	
Adjoint technique TNC 14/35 ^{ème}	Augmentation du temps de travail au 01/07/2017
2 « employés de service » commune – 2 000 hab.	2 postes vacants non pourvus

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 19/10/2017,

Le Conseil Municipal

DECIDE d'approuver la suppression des emplois cités ci-dessus.

Le tableau des effectifs est donc actualisé en conséquence.

Détermination du taux de promotion d'avancement de grade (DE 059 2017)

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le Conseil municipal fixe à 100% les ratios pour tous les grades d'avancement de chaque cadre d'emploi de la collectivité.

Demande de subvention AIT 2017 au Département des Pyrénées-Orientales pour les travaux à l'école primaire (DE 060 2017)

Monsieur le Maire indique que l'étude concernant l'agenda d'accessibilité programmé a fait ressortir, pour l'école primaire communale, les travaux suivants :

- Mise en conformité des sanitaires avec sanitaire PMR
- Réfection des cheminements extérieurs : rampes

Il porte donc à la connaissance de l'assemblée les devis de ces travaux dont le coût prévisionnel s'élève à :

- 9 199,00 € HT pour la maçonnerie
- 3 109,92 € HT pour la plomberie

TOTAL 12 308,92 € HT

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** les travaux de mise en accessibilité de l'école primaire de Corneilla de Conflent
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales au titre de l'AIT – Programmation 2017.

Demande de subvention AIT 2017 au Département des Pyrénées-Orientales pour la pose d'une balustrade fer à l'Espace des Comtes de Cerdagne et de Conflent (DE 061 2017)

Monsieur le Maire indique que l'Espace des Comtes de Cerdagne et de Conflent a été aménagé de gradins au-dessus desquels une balustrade de sécurité en bois traité autoclave, dans le même esprit de l'ensemble, a été posée.

Il conviendrait donc de la remplacer par une balustrade en fer thermo laqué, plus solide et plus à même de supporter les intempéries et les variations de températures.

Il porte donc à la connaissance de l'assemblée le devis de ces travaux dont le coût prévisionnel s'élève à la somme de 19 852 € HT

Le Conseil Municipal

- **ADOpte** les travaux pour le remplacement de la balustrade actuelle à l'Espace des Comtes de Cerdagne et de Conflent par une balustrade en fer thermo laqué,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales au titre de l'AIT – Programmation 2017.

QUESTIONS DIVERSES :

- Compte-rendu de la réunion de travail PLUi du 9 novembre

M. le Maire rappelle la loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 et les travaux de la Communauté de Communes Conflent Canigo et du Cabinet d'études chargé de l'élaboration du PLUi valant SCOT (schéma de cohérence territoriale) en accord avec la loi. Il indique qu'une réunion de travail a eu lieu en mairie le 9 novembre qui a fait ressortir notamment que les limites de zonage de l'actuel PLU communal devraient être modifiées. Il propose de réunir, en présence du bureau d'études, les propriétaires impactés par ces changements. Il ajoute que les emplacements réservés vont être modifiés et que la zone Nep (station épuration) sera étendue. Une autre réunion est prévue pour travailler sur les orientations qui émanent de la réunion du 9 novembre. Il propose ensuite que tout le conseil municipal soit réuni pour discuter les décisions prises à l'issue de la 2ème réunion de travail et pour les entériner ou pas.

Immeuble Badie

Il a été acheté par le propriétaire de la champignonnière d'Olette pour y loger ses employés.

Fêtes de fin d'année

Le repas des anciens aura lieu le 15 décembre à midi à la salle des fêtes, servi par "La Casa d'Arria" de Ria. Il sera suivi d'un loto.

Les fontaines

M. Ludovic MONET rappelle le projet de remise en eau des fontaines. Ces devis vont être demandés.

A 22h 15 la séance est levée.

Le Maire,
Patrice ARRO